

Restaurant scolaire-Informations pratiques 2020

lundi 31 août 2020, par [RespRestauration](#) (Date de rédaction antérieure : 31 août 2020).

Le restaurant scolaire du lycée vous accueillera dès le **mardi 1er septembre 2020**.

Informations pratiques à destination des lycéens :

Les élèves pré-inscrits demi-pensionnaires pourront déjeuner librement durant les deux premières semaines de septembre. Le choix du forfait et des jours se fera lorsque l'emploi du temps sera définitif ; un imprimé sera remis afin de préciser le type de forfait (3,4 ou 5 jours) et les jours retenus.

Les cartes de cantine seront remises par les professeurs principaux lors de la rentrée des classes.

Si l'inscription n'est pas confirmée, l'élève devra rendre son badge et régler les repas consommés au tarif de 4.00€/repas.

Etudiants et apprentis :

Les étudiants et apprentis ont la possibilité de déjeuner en créditant un badge d'accès par chèque ou espèces au bureau de l'intendance (10 repas minimum soit 40.00€) ou en achetant une carte jetable au distributeur prévu à cet effet.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez consulter le règlement du service de restauration (rubrique *Restauration* du site) ou contacter le service intendance du lycée.